

SAS LOIRE ATLANTIQUE NAUTISME

Objet du marché :
Port Pornic Vieux Port
Travaux de dragage

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
Règlement de la Consultation (RC)

Marché n° 2025RTPN4096

(Procédure adaptée selon les dispositions des articles L.2123-1 et R-2123-1 du code de la commande publique)

Date et heure limite de réception des offres :
Vendredi 14 Novembre 2025 à 12h00

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Au BOAMP
- Sur le site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur le site internet : <http://nantesstnazaire.cci.fr/>
- Ouest France.

NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES


SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTITE ADJUDICATRICE	5
2. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE.....	5
3. OBJET DU MARCHE	5
3.1 TYPE DE MARCHE TRAVAUX :	5
3.2 NOMENCLATURE CPV :	5
3.3 FORME DU MARCHE :	6
4. LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON	6
5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	6
5.1 QUANTITES (FOURNITURE ET SERVICES), NATURE ET ETENDUE (TRAVAUX)	6
5.2 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES.....	6
5.3 CALENDRIER DES MARCHES ULTERIEURS EN CAS DE MARCHES RECONDUCTIBLES	6
5.4 VARIANTES.....	6
6. ALLOTISSEMENT.....	7
7. PLANNING PREVISIONNEL.....	7
8. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE.....	7
8.1 NOMBRE DE TITULAIRE.....	7
8.2 RETENUES DE GARANTIES / CAUTIONNEMENT.....	7
8.3 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	7
8.4 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS AVANT ATTRIBUTION DU MERCHE.....	8
8.5 POSSIBILITE DE PRESENTER POUR LE MARCHE OU UN DE SES LOTS PLUSIEURS OFFRES EN AGISSANT A LA FOIS EN QUALITE DE CANDIDATS INDIVIDUELS OU DE MEMBRES D'UN OU PLUSIEURS GROUPEMENTS.....	8
8.6 LANGUE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE	8
8.7 DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE.....	8
8.8 PRESTATIONS SIMILAIRES	8
9. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
10. DELAI DE RECEPTION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	11
10.1 DATE ET HEURE LIMITEES DE DEPOT DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	11
10.2 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MEME CANDIDAT	11
11. EXAMEN DES CANDIDATURES	12
11.1 EXAMEN DES CANDIDATURES	12
11.2 ELIMINATION DES CANDIDATURES.....	12
12. CHOIX DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE	13
12.1 CRITERES DE JUGEMENT	13
12.2 JUGEMENT DES OFFRES	13
12.3 NEGOCIATION	14
12.4 ATTRIBUTION DU MARCHE.....	15

13.	AUTRES RENSEIGNEMENTS	15
13.1	NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHE.....	15
13.2	PROCEDURE.....	15
13.3	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	15
13.4	APPLICATION DES ARTICLES R.2162-57 A R.2162-66 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	15
13.5	DELAI D'URGENCE - JUSTIFICATION	16
13.6	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	16
13.7	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS.....	16
13.8	OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES AINSI QUE DES FORMULAIRES ADMINISTRATIFS	17
13.9	VISITE DU SITE.....	17
13.10	OBLIGATION DES CANDIDATS	18
14.	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	18

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC	: Avis d'Appel Public à la Concurrence
BOAMP	: Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
CCAG	: Cahier des Clauses Administratives Générales
CCAP	: Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCP	: Code de la Commande Publique
CCTP	: Cahier des Clauses Techniques Particulières
DCE	: Dossier de Consultation des Entreprises
JAL	: Journal Annonces Légales
PA	: Pouvoir adjudicateur
EA	: Entité Adjudicatrice
RC	: Règlement de la consultation

	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
---	---

Marché de TRAVAUX FOURNITURE SERVICE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

Société par Actions Simplifiée « Loire Atlantique Plaisance ».

2. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE

Société par Actions Simplifiée « Loire Atlantique Nautisme ».
 Siège social : Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions
 1 rue Françoise Sagan
 44800 SAINT HERBLAIN
 SIRET 808 417 075 000 96.
 RCS NANTES

Nom, prénom et qualité du signataire :
 Emmanuel Jahan, Directeur Général de la SAS « Loire Atlantique Nautisme ».

3. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de dragage du vieux port de Pornic, notamment des secteurs « Vieux Port Bis » et « Vieux Port ter », ainsi que le chenal d'entrée du port de la Noëveillard, notamment le secteur « Entrée Port bis ».

Ces travaux portent sur un volume de l'ordre de 5 000 m³ de sédiments vaseux, à extraire à la benne, puis à transporter en vue de les immerger sur la zone d'immersion située à 6,2 miles nautiques, dans la fosse de la Couronnée ; le secteur « Entrée Port bis », pourra, quant à lui, être dragué à l'élinde.


Préalablement au dragage du vieux Port, le plan de mouillage sera, si nécessaire, déposé, puis reposé après dragage.

3.1 Type de marché travaux :

Exécution.

3.2 Nomenclature CPV :

45252124 Travaux de dragage et de pompage

 LOIRE - ATLANTIQUE NAUTISME	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
--	---

3.3 Forme du marché :

Marché unique.

4. LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

Le lieu d'intervention et d'exécution de la prestation est le Vieux Port de Pornic (44).

5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

5.1 Quantités (fourniture et services), nature et étendue (travaux)

Le volume à draguer est estimé à 5 000 m³.

Préalablement au dragage, le plan de mouillage sera, si nécessaire, déposé, puis reposé après dragage.

Le vieux port accueillant 17 bateaux de plaisance, le quantitatif des équipements est le suivant :

- 26 bouées de diamètre 500 mm,
- 180 mètres de chaînes filles de diamètre 14 mm,
- 80 mètres de chaînes mères de diamètre 22 mm,
- 26 émerillons,
- 136 manilles de diamètre 14 mm (8 par mouillage).

Chaque chaîne mère est ancrée par 3 corps-morts circulaires en béton de 0,5 tonne.

5.2 Prestations supplémentaires Eventuelles

Sans objet.

5.3 Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles

Sans objet.

5.4 Variantes

Sans objet.

6. ALLOTISSEMENT

Sans objet.

7. PLANNING PREVISIONNEL

Consultation : 10 oct 2025 / 14 nov 2025 ;
Analyse et Négociation : 14 nov 2025 / 12 déc 2025 ;
Notifications : 15 déc 2025 ;
Date de dragage du vieux Port de Pornic : du 15 au 31 mars 2026.

8. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

8.1 Nombre de titulaire

Un seul titulaire.

8.2 Retenues de garanties / Cautionnement

8.2.1 Garantie

Une retenue de garantie de 5% du montant total TTC du marché (y compris avenants) sera appliquée.
Elle pourra être remplacée, au gré du Titulaire, par une garantie à première demande.
Cette retenue de garantie sera restituée à l'issue du délai de garantie.
Durée de la garantie : 1 an.

8.2.2 Garantie particulière


Sans objet.

8.3 Modalités essentielles de financement et de paiement

Modalités de financement : fonds propres et emprunts.

Modalités de paiement :

* Les prix des prestations sont forfaitaires et unitaires.

 LOIRE - ATLANTIQUE NAUTISME	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
--	---

* Délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes (titulaires et sous-traitants)

* Les modalités relatives aux variations des prix, aux termes de paiement, ainsi qu'aux intérêts moratoires sont fixées au CCAP.

* Une avance, de 5% du montant total TTC du marché, peut être versée au titulaire.

Autre avance : sans objet.

L'acceptation ou le refus de cette avance, selon le choix du candidat, se à préciser, par ce dernier à l'Acte d'Engagement.

Les conditions de versement et de remboursement sont fixées au CCAP.

* Mode de transmission des factures : par voie électronique suivant modalités indiquées dans le CCAP.

8.4 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs avant attribution du marché

Groupement solidaire.

8.5 Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements

Sans objet.

8.6 Langue utilisée dans l'offre ou la candidature


Les offres et candidatures seront entièrement rédigées en langue française ainsi que l'ensemble des documents de présentation associés.

8.7 Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours, à compter de la date limite de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

8.8 Prestations similaires

L'Entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier au titulaire du marchés, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation


	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
---	---

de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.
 La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

9. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Contenu des candidatures et des offres		
	Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises)	Documents qui seront demandés au seul candidat retenu
Lettre de candidature DC1	x	
Lettre de déclaration DC2	x	
Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant)	x	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2	x	
Attestations d'assurance en Responsabilité Civil et Professionnel		x
Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée		x
Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire	x	
L'Acte d'Engagement (AE) complété et daté	x	signé électroniquement format PADES recommandé
Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) complétés et datés	x	
Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché		
Certification qualité le cas échéant	x	
Un mémoire technique composé des notices 1 à 6 décrite ci-après (1)	x	
Déclaration sur l'honneur conflits d'intérêts	x	

Dans le cas où un candidat fournirait avec sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, l'entité adjudicatrice ne les prendra pas en considération.
 La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de l'offre.
 Elle ne sera demandée qu'à (qu'aux) l'attributaire (s) du présent marché.

	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
---	---

(1) Composition du mémoire (sur 5 pages au maximum par notice) :

Une notice (n°1) rappelant le **savoir-faire** de l'entreprise.

Une notice (n°2) précisant les **caractéristiques techniques** du matériel utilisé tant pour les travaux de dragage que pour les travaux de dépose et de repose, si nécessaire, des mouillages des secteurs sur lesquels il est amené à intervenir.

La candidat décrira les matériels qu'il compte utiliser, et justifiera leur pertinence au regard de l'ensemble des contraintes liées à ce projet.

Le candidat précisera également les équipements de positionnement, d'acquisition d'enregistrement et de sauvegarde des données, de traitement et de restitution des données, ainsi que leurs systèmes référentiels, qu'il compte utiliser pour la réalisation de l'ensemble de sa prestation.

Une notice (n°3) précisant la **méthodologie d'exécution** des travaux, notamment :

3-1 en phase de préparation de chantier :

L'installation de chantier sur site (matériel, méthode, emplacements nécessaires),
L'amenée du matériel (matériel, méthode, emplacements nécessaires).

3-2 en phase d'exécution :

La méthodologie :

De déplacement des bateaux,
De dépose du plan de mouillage, si nécessaire,
De dragage,
De repose du plan de mouillage, si nécessaire.

Le déplacement, à l'intérieur du port :

De l'atelier dragage,
De l'atelier dépose/repose du plan de mouillage, si nécessaire.

La méthodologie générale d'intervention du titulaire secteur par secteur.

Les cadences attendues :


Pour l'opération dragage, au regard :

Des durées d'échouage de l'atelier dragage,
De la localisation des secteurs d'intervention,
De la couche des sédiments à extraire,
De la nature des sédiments,
Du mode d'extraction,
Du mode de rejet des sédiments,
Des conditions météorologiques et océanographiques,

Pour les opérations de dépose/repose du plan de mouillage, si nécessaire, au regard :

Des durées d'échouage de l'atelier dépose/repose du plan de mouillage,
De la faible portance du sol initial,
De la faible portance du sol remanié.

Les moyens humains affectés à cette opération ainsi que l'organisation du chantier.

	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
---	---

Les contrôles et auto-contrôles mis en place pour s'assurer de la bonne exécution du chantier.

En outre, le candidat précisera le matériel ainsi que la méthodologie employée lors de l'approvisionnement en carburant de ses matériels.

3-2 en phase de repli de chantier :

Le repli de chantier (matériel, méthode).

Une notice (n°4) précisant les **dispositions** prévues pour satisfaire aux contraintes **environnementales** spécifiques à l'arrêté préfectoral.

Le candidat précisera la stratégie proposée pour limiter les remises en suspension des fines.

Enfin, le candidat indiquera les dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets conformément à la législation et à la réglementation.

Une notice (n°5) précisant le **planning prévisionnel** de l'ensemble de l'opération au regard des contraintes de site, ainsi que les dispositions prises en cas de retard sur ce planning, eu égard de l'impossibilité de prolonger les délais d'exécution.

Nota : Le planning doit correspondre avec les délais indiqués à l'Acte d'Engagement. Sont appréciés, dans le cadre de l'analyse de la notice n°5, le détail des tâches, leur ordonnancement, les éventuels périodes de stand-by, d'aléas...

Une notice (n°6) indiquant les principales mesures proposées pour :

la bonne tenue, le bon aspect et la **propreté** du chantier,
 la sécurité, l'hygiène et les **conditions de travail** sur le site,
 les dispositions de **protection de l'environnement**,
 les dispositions prises pour limiter la **gêne** occasionnée tant pour les riverains que pour l'activité portuaire (pêche et plaisance),
 et ce, pendant tout le déroulement du chantier.

10. DELAI DE RECEPTION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

10.1 Date et heure limites de dépôt de la candidature et de l'offre

La candidature et l'offre devront être déposées sur le site :

www.marches-publics.gouv.fr

avant la date et l'heure limite indiquées sur la page de garde du présent document.

Les dossiers déposés après la date et l'heure limite ne seront pas retenus.

10.2 Remise de plusieurs offres par un même candidat

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par l'Entité adjudicatrice, dans le délai fixé pour la remise des offres.

11. EXAMEN DES CANDIDATURES

11.1 Examen des candidatures


Les candidatures seront examinées par l'Entité adjudicatrice.

Conformément à l'article R-2144.2 du code de la commande publique, si l'Entité adjudicatrice constate que des pièces, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

11.2 Elimination des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limite de dépôt figurant sur la page de garde du présent document.
- Les candidatures incomplètes ou ne présentant pas les documents demandés dans le présent règlement de consultation, et ce, malgré une demande de l'Entité adjudicatrice que de les compléter.
- Les candidatures qui ne sont pas recevables.
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - Garanties financières,
 - Moyens humains et techniques,
 - Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire).

	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
---	---

12. CHOIX DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE

12.1 Critères de jugement

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

les prix indiqués à l'Acte d'Engagement : 50 %

la qualité des informations contenues dans le mémoire : 30 %

les Délais indiqués à l'Acte d'Engagement : 20 %

12.2 Jugement des offres

12.2.1 Note « Prix »

La « Note Prix », correspondant au critère « prix », sera obtenue de la manière suivante : $(\text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre analysée}) * 50$.

Lors de l'examen des Prix, le candidat communiquera, à la demande et dans les délais fixés par l'Entité adjudicatrice, les sous-détails des prix unitaires, que cette dernière estimera lui être nécessaires en vue de procéder à l'appréciation des prix indiqués à l'Acte d'Engagement de l'offre du candidat.


En cas de refus de la part du candidat, de communiquer les éléments demandés dans les délais impartis, l'offre sera considérée comme irrégulière, et sera éliminée.

12.2.2 Note « Mémoire »

La « note mémoire », correspondant au critère de la qualité des informations contenues dans le mémoire, sera obtenue de la manière suivante :

Contenu	Coefficient	Non fourni	Faible	Satisfaisante	Très satisfaisante
Note n°1	1	0	1	3	5
Note n°2	2	0	1	3	5
Note n°3	3	0	1	3	5
Note n°4	3	0	1	3	5
Note n°5	3	0	1	3	5
Note n°6	2	0	1	3	5

Pour chaque notice constitutive du contenu, il sera procédé à l'appréciation des informations fournies : information non fournie : valeur égale à 0 – information de

	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
---	---

faible qualité : valeur égale à 1 – information de bonne qualité : valeur égale à 3 – information de très bonne qualité : valeur égale à 5.
 Cette valeur sera pondérée par le coefficient correspondant à la notice analysée.

Pour chaque mémoire, toutes les valeurs pondérées des notices constitutives du contenu seront additionnées, et constitueront la valeur du mémoire.

La « Note Mémoire », correspondant au critère de la qualité des informations contenues dans le mémoire, sera ainsi obtenue de la manière suivante :
 (valeur du mémoire analysé / valeur la plus élevée) * **30**.

12.2.3 Note « Délais »

La « Note Délais », correspondant au critère « Délais », sera obtenue de la manière suivante : (Délais de l'offre la plus basse / Délais de l'offre analysée) * **20**.

12.2.4 Note « prix + mémoire + délais »

Les notes prix, mémoire et délais seront additionnées.

L'offre du candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera jugée « Offre économiquement la plus avantageuse » la mieux disante.

12.3 Négociation

L'Entité adjudicatrice se réserve la possibilité de recevoir tous les candidats dont l'offre n'a pas fait l'objet d'une élimination.

Un courrier précisant les date et heure de rendez-vous leur sera alors adressé.
 Ce courrier mentionnera les points qui seront abordés au cours de l'entretien.
 Les points abordés seront les mêmes pour l'ensemble des candidats reçus.

La négociation pourra porter sur :

- les prix indiqués à l'Acte d'Engagement,
- les délais d'exécution indiqués à l'Acte d'Engagement,
- les informations contenues dans le mémoire.

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

Toutefois, LAN peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

12.4 Attribution du marché

* Le candidat retenu est celui ayant l'offre jugée la mieux disante.

* Le candidat retenu devra, avant attribution du marché, fournir les déclarations visées à l'article L.2141-2 du code de la commande publique.

En outre, il remettra l'attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé (imprimé NOT11), dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée et signée.

Ces éléments seront fournis dans un délai de 10 jours suivant la demande faite par l'Entité adjudicatrice.

A défaut de remise de ces documents, dans les délais impartis, l'offre sera rejetée et l'élimination du candidat sera prononcée par l'Entité adjudicatrice.
L'offre classée n° 2 sera alors prise en compte.

13. AUTRES RENSEIGNEMENTS

13.1 Numéro de référence attribué au marché

2025RTPN4096.

13.2 Procédure


Le présent marché est un marché unique passé en application des articles L.2123-1 et R-2123-1 du code de la commande publique (procédure adaptée).

13.3 Contenu du dossier de consultation

Pièce n°1 : Règlement de la Consultation et son annexe
Pièce n°2 : Acte d'Engagement,
Pièce n°3 : Cahier des Clauses Administratives Particulières,
Pièce n°4 : Cahier des Clauses Techniques Particulières, et ses annexes,
Pièces n°5 : Bordereaux de Prix Unitaire et Détail Quantitatif Estimatif.
Déclaration sur l'honneur conflits d'intérêts

13.4 Application des articles R.2162-57 à R.2162-66 du code de la commande publique

Non.

 LOIRE - ATLANTIQUE NAUTISME	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
--	---

13.5 Délai d'urgence - Justification

Sans objet.

13.6 Renseignements complémentaires

* L'Entité adjudicatrice se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation, ou de ne pas retenir la totalité des prestations.

Le candidat ne pourra alors prétendre à aucune indemnisation.
Aucune réclamation de sa part ne pourra être prise en considération.

* L'Entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter jusqu'au 7 novembre 2025, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

* Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

13.7 Renseignements d'ordre techniques et administratifs


* Pour obtenir les renseignements d'ordre technique et administratif qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard, jusqu'au 5 novembre 2025, leur demande sur le site internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de l'Entité adjudicatrice.

Les réponses apportées par l'Entité adjudicatrice seront communiquées au plus tard, 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation, complété des éléments de réponse apportés par l'Entité adjudicatrice, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

* Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

 LOIRE - ATLANTIQUE NAUTISME	Port de Pornic Vieux Port Marché 2025RTPF4096 Travaux de dragage Règlement de la Consultation
--	---

13.8 Obtention du Dossier de Consultation des Entreprises ainsi que des Formulaires Administratifs

* Dossier de Consultation des Entreprises :

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises depuis la plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr.
L'inscription est gratuite et rapide.

L'obtention des documents par voie électronique s'effectuera :

- conformément aux principes imposés par la plate-forme de dématérialisation,
- avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Afin d'être informé des éventuelles modifications de détail apportées au Dossier de Consultation des Entreprises, le candidat est invité à compléter le formulaire de demande de renseignements, avant de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises.

* Les Formulaires Administratifs DC1 (Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants), DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), NOT12 (Etat annuel des certificats reçus), DC4 (Déclaration de sous-traitance), NOT11 (Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé) sont disponibles sur le site :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm

Les pièces générales du marché (CCTG et CCAG) sont disponibles sur les sites suivants :

pour les CCAG :

http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/textes/ccaqt/ccag.htm

pour les CCTG :

http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/textes/ccaqt/cctg.htm

13.9 Visite du site

* L'Entité adjudicatrice n'organise pas de visite du site.

* Cependant, les candidats sont réputés avoir visité le site par leurs propres moyens.

13.10 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambigüité qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

Les candidats sont invités également :

- à prendre en considération les mesures qu'imposent la lutte contre la propagation du virus covid-19, en phase exécution du marché
- à en tenir compte directement dans l'élaboration de leur offre.

14. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif
 6 allée Ile Gloriette BP 24111
 44041 Nantes Cedex 1
 Téléphone : 02.55.10.10.02
 Télécopie : 02.55.10.10.03
 Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif
 6 allée Ile Gloriette BP 24111
 44041 Nantes Cedex 1
 Téléphone : 02.55.10.10.02
 Télécopie : 02.55.10.10.03
 Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

X
 xxx
 x